

Ces critères obligatoires ont été validés par le Conseil d'Administration de Clévacances France le 28 juin 2005 et sont susceptibles de connaître des évolutions. Ils représentent les équipements et les éléments de confort minimum par niveau de labellisation. Ils ne sont pas suffisants pour bénéficier du label Clévacances. L'hébergement sera évalué avec la grille d'analyse nationale à l'issue de la visite conduite par le technicien départemental.

SIGNALÉTIQUE A L'ARRIVÉE SUR LE LIEU

La signalétique présente sur la façade de la location doit être actualisée et apposée de façon visible et conforme à la charte graphique du réseau.

ACCUEIL

L'arrivée et le départ du client s'accompagnent d'une prise de contact chaleureuse, aimable et souriante avec remerciements.

EXTÉRIEURS

Les toitures sont recouvertes de matériaux traditionnels et utilisés dans l'environnement de la location. Les toitures sont en bon état.

Les façades respectent l'aspect architectural du site concerné et les abords du bâtiment sont propres et non encombrés. L'accès jusqu'à la location est carrossable. Si un espace privatif extérieur est proposé, il comprend : un salon de jardin avec un parasol (sauf si ombrage naturel), une lumière éclairant l'espace repas la nuit.

OUVERTURES

Toute pièce habitable doit avoir un ouvrant direct sur l'extérieur permettant une aération et éclairage naturels (cf. normes d'habitabilité). Les alcôves sont fermées par un rideau, les cabines par une porte.

SOLS

Les sols sont en bon état, en matériaux faciles d'entretien, assurant une parfaite insonorisation et étanchéité (parquets, carrelages, revêtements plastiques, dallages, moquettes...).

MURS ET PLAFONDS

Les murs et plafonds sont recouverts de matériaux en parfait état et étanches. Les matériaux traditionnels sont conservés dans la mesure où ils offrent toutes garanties de confort et d'isolation. Ils assurent un bon confort acoustique. Les hauteurs sous plafond sont au minimum de 2,20 m et de 1,80 m sous rampant (cf. normes d'habitabilité).

EAU

Eau chaude et froide obligatoire à toute heure sur tous les équipements. Le volume d'eau chaude disponible par jour est d'un minimum de 40 litres par personne.

À moins de 50 litres par personne, la production d'eau chaude se fera en continu.

SÉCURITÉ

La location est alimentée en électricité et, le cas échéant, en gaz. Ces alimentations, ainsi que la ventilation des pièces où le gaz est utilisé, répondent aux besoins normaux de la clientèle ; ces installations doivent assurer la sécurité des utilisateurs.

Les nouvelles installations électriques et les nouvelles alimentations en gaz éventuelles, ainsi que la ventilation des pièces où le gaz est utilisé, sont conformes à la réglementation.

L'accès au tableau électrique doit être laissé libre.

CHAUFFAGE

La location doit comprendre un moyen de chauffage fixe dans chaque pièce assurant une température minimale de 19°C quelle que soit la période de location. Pour les DOM-TOM, des ventilateurs ou des brasseurs d'air sont obligatoires dans toutes les pièces.

Un poêle (bois, mazout) ou une cheminée ne sont pas considérés comme source de chauffage principale.

S'ils existent, ils doivent être équipés et en bon état de fonctionnement.

OBSCURITÉ

Un système d'occultation (rideaux occultants ou volets) est obligatoire. En cas de vis-à-vis des voilages sont exigés.

MOBILIER

En bon état, propre, harmonisé et en proportion avec la capacité d'accueil de la location.

PLACARDS

Pour deux personnes : 2,5 m³. Par personne supplémentaire : 1 m³.

HALL D'ENTRÉE OU ESPACE AMÉNAGÉ

Il y a un tapis situé à l'entrée pour s'essuyer les pieds.

CUISINE ET / OU COIN CUISINE

Équipé(e) obligatoirement d'un système d'aération et/ou d'une ventilation.

Possibilité de rangement proportionnel au nombre d'occupants. La cuisine est indépendante, ou de type américaine ou incluse dans le séjour et en excellent état. La vaisselle est de deux fois la capacité d'accueil de la location.

SALLE D'EAU OU DE BAINS

Elle est indépendante, intérieure au logement, fermée par une porte et une cloison entière et équipée obligatoirement d'un système d'aération (fenêtre, VMC, ventilation haute et basse, grilles d'aération).

Au-delà de 6 personnes, il y a deux salles d'eau ou de bains dont une indépendante.

WC

À l'intérieur du logement, indépendants ou dans la salle d'eau, et dans tous les cas équipés obligatoirement d'un système d'aération et du matériel nécessaire à leur utilisation (brosse, couvercle, dévidoir). Pour les studios, VMC obligatoire. Ils ne doivent pas ouvrir directement sur la cuisine ou l'espace repas, hormis pour les studios.

CHAMBRES

Hormis les studios, les chambres doivent être séparées du coin jour par une porte et une cloison entière, avec aération directe.

La capacité d'une chambre au moins sera d'une surface de 9 m² minimum. Elle ne comportera pas plus de deux personnes.

Pour un lit d'une personne, une largeur de 90 cm et une longueur de 190 cm sont obligatoires. Sont tolérés deux lits en 80 cm de largeur et/ou superposés aux normes en vigueur. Pour un lit de deux personnes, une largeur de 140 cm et une longueur de 190 cm sont obligatoires. Il y a un chevet accessible par occupant ou un chevet entre deux lits jumeaux pour chaque chambre.

Chaise et lit bébé en prêt sur demande.

ACCESSOIRES DE LITERIE

La literie (matelas et sommier) est propre et en parfait état, protégée par une alaise et/ou un protège matelas. Les sommiers métalliques et le crin ne sont pas admis. Un dessus de lit et deux couvertures ou une couette au minimum par lit. Un traversin et/ou un oreiller par personne. Un rangement (portant au minimum) pour chaque chambre. Les convertibles sont de qualité et en parfait état. Pour les DOM-TOM, une moustiquaire par lit est conseillée. Les lits pliants ne seront comptés qu'en couchage d'appoint.

SERVICES

Un répertoire avec les informations pratiques et les services d'urgences. Une documentation touristique (type dépliants). Pour les immeubles, ascenseur obligatoire à partir du 3^e étage.

CRITÈRES DE NON LABELLISATION

- Points d'humidité et de moisissure.
- Manque de lumière naturelle pour l'éclairage de jour.
- Mauvaise distribution des pièces : par exemple accès de la salle d'eau ou des WC par la cuisine (hormis pour les studios), WC extérieurs, paliers communs, pièces enfilade (sauf habitation traditionnelle)...
- Sommiers métalliques et crin.
- Difficulté d'accès avec un véhicule de tourisme quelle que soit la saison louée.
- Environnement incompatible avec un séjour de vacances (bruits, odeurs, servitudes...).
- Absence de ventilation et d'aération dans toutes les pièces.
- Absence de revêtements (béton, ciment...).
- Surfaces minimales non respectées.

SURFACES TOUTES CATÉGORIES

La surface habitable est proportionnelle à la capacité d'accueil classée de la location, hors salle d'eau et toilettes, y compris cuisine et coin cuisine :

I / Location d'une pièce pour 2 personnes

(studio de 1 à 4 Clés)

- 1 clé : 12 m²

- 2 clés : 14 m²

- 3 clés : 16 m²

- 4 clés : 18 m²

- 5 clés : 24 m²

II / Chambres supplémentaires :

- 1 clé : 7 m²

- 2 clés : 8 m²

- 3 clés : 9 m²

- 4 clés : 10 m²

- 5 clés : 12 m²

Les enfants de moins de 5 ans ne sont pas pris en compte

III / Par lit supplémentaire au-delà des deux premiers par logement (maximum 2 lits supplémentaires par pièce dite d'habitation) : 1, 2, 3, 4 ou 5 clés : 3 m².

	1 clé	2 clés	3 clés	4 clés	5 clés
EXTÉRIEUR					
Pour les appartements, il y a un balcon ou une terrasse d'au minimum 4 m ² avec une lumière extérieure. Un barbecue sur pied (sauf contre indication locale).		X	X	X	X
Pour les maisons, elles comprendront une cour ou un espace extérieur d'au minimum 50 m ² qui sera paysagé et fleuri, privatif aux locataires.			X	X	X
S'il s'agit d'un appartement, il sera équipé d'une loggia, terrasse... d'au minimum 9 m ² . S'il s'agit d'une maison, elle devra posséder un jardin ombragé aménagé pour l'agrément. Il y aura : - Une terrasse aménagée avec dallage ou espace aménagé. - Le salon de jardin sera de très bonne qualité (ex : teck, fer forgé) équipé de chaises longues et de mobilier supplémentaire. - Une piscine aux normes en vigueur ou prestation équivalente (au moins trois parmi : tennis, jacuzzi, sauna ou hammam, salle de musculation, salle de billard...) pouvant être commune avec le propriétaire ou autres locataires. - Depuis la location, il y a une vue privilégiée sur l'extérieur.				X	X
La maison est entourée d'un parc (2000 m ² minimum) avec un cachet exceptionnel. Une piscine aux normes en vigueur ou prestation équivalente (au moins trois parmi : tennis, jacuzzi, sauna ou hammam, salle de musculation, salle de billard...) et privative aux locataires.					X
OUVERTURES					
Toutes les pièces disposent d'une aération directe : cuisine, salle à manger, salon, salle de bains, WC, chambres...				X	X
MOBILIER/DÉCORATION					
Le mobilier est homogène et de bon goût. La décoration et les revêtements sont harmonisés.			X	X	X
Le mobilier et la décoration sont luxueux et de grand standing.				X	X
STATIONNEMENT					
Il y a une possibilité de stationnement du véhicule des locataires à proximité de la location.	X	X	X	X	X
Il y a un emplacement réservé aux locataires mais non protégé.			X	X	X
La location possède un parking privé couvert ou intérieur clos.				X	X
HALL D'ENTRÉE OU ESPACE AMÉNAGÉ					
Il y a un portemanteau		X	X	X	X
CUISINE ET/OU COIN CUISINE					
Elle comprend : - Plaques de cuisson et four en rapport avec la capacité d'accueil. - Un évier avec robinet mélangeur. - Un réfrigérateur (140 L minimum pour quatre à cinq personnes ou 110L en deçà). - La batterie de cuisine est en parfait état.		X	X	X	X
- Une hotte aspirante dans les studios. - Un autocuiseur. - Une cafetière électrique.	X	X	X	X	X
Elle comprend : Une hotte aspirante. L'absence de hotte aspirante est tolérée en dehors des studios si la cuisine présente des possibilités d'aération suffisantes (fenêtre, VMC).		X	X	X	X
Elle comprend : - Une VMC - Un robot multifonctions. - Un lave-vaisselle 8 couverts (pour les logements de plus de 4 personnes). - La vaisselle est de 3 fois la capacité d'accueil.			X	X	X
- Un four micro-ondes. - Un grille-pain. - Petit électro-ménager (raclette, friteuse, bouilloire...) conseillé.			X	X	X
- Un évier 2 bacs. - Un combiné congélation.			X	X	X
Elle est aérée par une fenêtre. Il y a : - Un lave-vaisselle 12 couverts (au-delà de 6 personnes). - Un congélateur et/ou combiné congélation.				X	X
Elle est indépendante de la salle de séjour, ou de type américaine. Les points d'eau comportent des robinets mitigeurs.					X
PIÈCE DE JOUR					
Elle comporte : - Une prise T.V. - Télévision couleur conseillée.		X	X	X	X
- Un fauteuil par personne et/ou canapé (selon la capacité d'accueil) - Une table basse			X	X	X
Il y a un salon complet.				X	X
SALLE D'EAU OU DE BAINS					
Au-delà de 6 personnes, il y a deux salles d'eau ou de bains dont une indépendante. Équipements en rapport avec la capacité : - Douche ou baignoire avec robinet mélangeur et système de douche. - Lavabo avec robinet mélangeur. - Un chauffage en toute saison. - Portemanteau ou patère.		X	X	X	X
- Poubelle de salle de bains. - Porte-serviette mural. - Rangement. - Miroir.	X	X	X	X	X
- Serviteur de douche. - Point lumineux au-dessus du lavabo. - Tablette ou plan.	X	X	X	X	X
Elle comprend : Une douche et/ou baignoire avec rideau et système de douche - Elle est ventilée par une VMC.		X	X	X	X
Elle comprend : - Une douche ou baignoire avec protection de type plexi ou verre. Il y a : - Un mitigeur. - Un éclairage de qualité type basse tension ou halogène.			X	X	X
- Éclairage par plafonnier. - Une baignoire avec un pare douche en excellent état.				X	X
Elle comprend un radiateur sèche serviettes et un mitigeur thermostatique.					X
WC					
Ils sont ventilés par une VMC.		X	X	X	X
Ils sont éclairés et ventilés par une fenêtre.				X	X
À partir de six personnes, 2 WC dans la location dont un totalement indépendant.			X	X	X
Un WC pour 4 personnes.					X
CHAMBRES					
Hormis les studios, la chambre principale est strictement indépendante, avec un lit à deux places (140x190 cm), ou deux lits à une place (90 x 190 cm). Pour les studios et appartements, il est toléré 2 lits superposés aux normes en vigueur d'une dimension de 80 cm minimum. Penderie et surface de rangement fermées par une porte : pour 2 personnes : 3 m ² . Par personne supplémentaire : 1 m ² . Dans les DOM-TOM, une moustiquaire par lit à la demande est obligatoire. La source d'éclairage principale à l'entrée peut s'éteindre du lit.		X	X	X	X
		X	X	X	X
		X	X	X	X
		X	X	X	X
		X	X	X	X
Il y a : - Une chaise ou un fauteuil ou un valet de chambre recommandé par chambre. - Des voilages ou double rideaux.			X	X	X
			X	X	X
La chambre principale est équipée d'une prise TV. Il n'y a pas plus d'un lit de deux personnes ou deux lits d'une personne par chambre. Les lits sont de grandes dimensions : 160 x 200 cm. Il y a une armoire penderie avec cintres.				X	X
				X	X
				X	X
Chaque chambre comporte son propre sanitaire privatif. Une télévision couleur est conseillée dans la chambre principale.					X
ÉQUIPEMENT D'ENTRETIEN					
- Fer et moutonnet ou table à repasser. - Balai, seau, pelle, serpillière.		X	X	X	X
- Poubelle organisée (pas un seau). - Étendoir à linge intérieur.	X	X	X	X	X
- Aspirateur (obligatoire si moquette). - Produits d'entretien conseillés.			X	X	X
- Un lave-linge commun avec le propriétaire ou autres locataires. L'absence de lave-linge sera tolérée dans les studios pour 2 personnes où l'installation d'un lave-linge est impossible.			X	X	X
- Produits d'entretien à disposition. - Un aspirateur.				X	X
- Un lave-linge privatif. - Un sèche-linge électrique.				X	X
SERVICES					
- Télévision couleur recommandée.			X	X	X
- Téléphone en téléséjour ou service restreint ou téléphone portable « Mobicarte » (sous réserve d'une bonne couverture du réseau).			X	X	X
- Équipement Hi-fi recommandé.				X	X
- Magnétoscope / lecteur DVD.					X
- Connexion Internet.					X
- La documentation touristique est mise dans un classeur organisé.			X	X	X
- Jeux de société.				X	X
- À la demande, location de draps et linge de maison.		X	X	X	X
- La fourniture des draps et du linge de maison est comprise dans le prix de la location.				X	X
- Changement des draps et du linge de maison une fois par semaine.					X
- À la demande, possibilité de service de ménage moyennant paiement.			X	X	X
- Ménage en fin de séjour compris dans le prix de la location.					X
- La location est totalement climatisée (DOM-TOM) ou en partie (mansardes).			X	X	X